

## **Modification Pack Famille Cover4You Au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

### **I. Pour les clients détenteurs de la garantie Habitation.**

Vous avez souscrit une garantie Habitation chez Five Insurance et nous vous en remercions. Afin de vous apporter la meilleure couverture possible, nous avons négocié avec notre partenaire en Habitation, un enrichissement de vos garanties et modifié certaines clauses et définitions pour une meilleure compréhension.

Vous pouvez consulter ces nouvelles conditions générales ainsi que l'ensemble des conditions générales de votre Pack Famille Cover4You en vous rendant sur notre Magazine dans le menu

« Conditions générales ».

<https://five-insurance.be/conditions-generales/>

### **II. Pour les clients détenteurs de la garantie Responsabilité Civile Familiale.**

Vous avez souscrit une garantie Responsabilité Civile Familiale chez Five Insurance et nous vous en remercions. Afin de vous apporter la meilleure couverture possible, nous avons négocié avec notre partenaire en Responsabilité Civile Familiale, un enrichissement de vos garanties.

Vous pouvez consulter ces nouvelles conditions générales ainsi que l'ensemble des conditions générales de votre Pack Famille Cover4You en vous rendant sur notre Magazine dans le menu

« Conditions générales ».

<https://five-insurance.be/conditions-generales/>

### **Quelles sont les conséquences pour votre Pack Famille Cover4You ?**

Aucune, à part que vous bénéficierez de ces améliorations à partir du 1er janvier 2019 et cela sans majoration de prime.

### **Vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications ?**

Vous avez la possibilité de ne pas renouveler votre Pack Famille :

- Votre demande de non renouvellement doit nous parvenir 8 jours au moins avant la date du 31/12/2018.
- Votre demande de non renouvellement doit nous être notifiée soit par lettre recommandée, soit par exploit d'huissier de justice, soit par la remise de la lettre pour preuve à votre courtier.
- Le non renouvellement de votre Pack Famille sera acté au 31/12/2018. Nous vous le confirmerons par courrier.

**La lettre que vous avez reçue par mail séparé vaut avenant à votre Pack Famille Cover4You.**

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec votre courtier pour plus d'informations.